



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La formation tout au long de la vie est devenue une aide précieuse pour ne pas se voir en décalage face à l'évolution des technologies et des nouvelles pratiques au sein de votre entreprise.

La VAE en est un complément indispensable pour valider votre parcours et voir reconnaître vos compétences et les valider pour la suite de votre carrière.

Avant de débiter une procédure de VAE, il est nécessaire de bien préciser son projet professionnel et de choisir la certification la plus adaptée.

QU'EST-CE QUE LA V.A.E. ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de valider des compétences acquises en exerçant une activité professionnelle salariée ou bénévole. La V.A.E. permet d'évaluer à la fois le savoir, le savoir-être et le savoir-faire du candidat.

Le candidat adresse tout d'abord un dossier dit « de recevabilité » qui va permettre à l'Institut de Conciergerie Internationale afin de mesurer si le candidat peut prétendre obtenir cette validation compte tenu de ce qui est présenté dans ce dossier en termes d'expérience professionnelle.

Une fois le dossier accepté, pour aller plus loin dans son instruction, le candidat rédige un dossier retraçant son expérience. Il doit justifier tout ou partie des aptitudes, connaissances et compétences exigées pour l'obtention du titre délivré.

Le candidat peut demander un accompagnement afin de le guider dans cette présentation.

Ce dossier sera soutenu par le candidat devant le jury de certification. Ce dernier peut ainsi vérifier que le demandeur possède les connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du certificat concerné.

Le jury qui est souverain peut prononcer une V.A.E. totale, partielle ou refuser toute validation.

➡ La V.A.E. totale

Lorsque le candidat remplit toutes les conditions requises, le jury de certification propose alors l'attribution de la totalité de la certification. La certification obtenue par la V.A.E. est la même que celle obtenue par les autres voies existantes (formation continue).

➡ La V.A.E. partielle

En cas de validation partielle, le jury précise la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Le jury peut aussi définir leur modalité d'acquisition : expérience professionnelle, stage, formation complémentaire, rédaction d'un mémoire... Un délai de cinq ans est fixé pour la validation des modules manquants en vue d'obtenir la totalité du titre, diplôme ou certificat.

➡ Le coût de la VAE

- Etude de recevabilité du dossier de candidature 150 euros
- Validation de la VAE et dépôt du deuxième portefeuille de preuve 600€
- Organisation du jury 250 euros

Note : Ces tarifs s'appliquent dans le cadre d'une démarche individuelle. Dans le cas d'une formation financée par un organisme tiers, merci de contacter nos équipes.

Institut de Conciergerie Internationale

Tél. : +33 (0)1 47 04 01 96
Email : ecole@institut-conciergerie.com
Site : www.institut-conciergerie.com

Etablissement technique supérieur privé



DOSSIER DE CANDIDATURE VAE

DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE :

NOM (majuscules) _____ PRENOMS (minuscules) _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____ PAYS _____

TELEPHONE FIXE _____ PORTABLE _____

E-MAIL (EN MAJUSCULES) _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

NATIONALITE FRANÇAISE ETRANGERE (PRÉCISER) _____

RÉSERVÉ À L'ICI

ENTRETIEN LE : _____

ACCEPTATION DU DOSSIER LE : _____

RÈGLEMENT LE : _____

SUIVI DU DOSSIER PAR : _____

PIÈCES DEMANDÉES POUR LE PREMIER PORTEFEUILLE DE PREUVES :

- Vos CV's (français et anglais) avec toutes vos coordonnées
- Le descriptif de votre situation professionnelle actuelle
- Le descriptif chronologique de votre formation initiale et continue

Vos différents postes occupés et les tâches effectuées, ainsi que votre positionnement hiérarchique dans vos différents emplois (dates d'entrées et de sorties) des 3 dernières années.

- Joindre vos attestations de travail et/ou fiches de salaires et/ou lettres de recommandation

Les premiers éléments d'expérience acquise, c'est-à-dire les principales missions correspondant à l'expérience client et la conciergerie internationale.

- Une lettre attestant sur l'honneur la véracité des documents fournis

DATE DE DISPONIBILITÉ POUR UN ENTRETIEN INDIVIDUEL :

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

POUR QUELLE RAISON VOULEZ-VOUS DÉPOSER UN DOSSIER VAE?

QUELLE EST VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RAPPORT AVEC LA CONCIERGERIE INTERNATIONALE ET L'EXPÉRIENCE CLIENT ?

QUELS SERAIENT VOS TROIS PRINCIPALES QUALITÉS ET TROIS PRINCIPAUX DÉFAUTS ?

1. _____

2. _____

3. _____

1. _____

2. _____

3. _____

DONNEZ-NOUS UN EXEMPLE D'UNE RÉPONSE OU SOLUTION APPORTÉE À UN CLIENT DANS UN CAS DIFFICILE :

